

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 14 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCAATION

Datée	du 14/10/21
Affichée	le 15/10/21

OBJET

Reconstruction de la station  
d'épuration de  
Glos la Ferrière :  
choix du maître d'œuvre

Monsieur François CARBONELL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET

Absent excusé : Philippe VAN-HOORNE

Acte rendu exécutoire après  
publication le 28 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'Environnement, informe les membres du Bureau que les dysfonctionnements récurrents de la station d'épuration de Glos la Ferrière obligent la Communauté de Communes à construire une nouvelle station d'épuration.

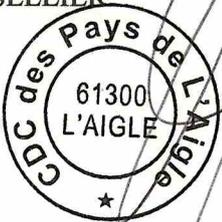
Pour cela, il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. La société CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage de la collectivité, a engagé à ce titre une consultation écrite de concepteurs en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, la consultation a été lancée dans le respect des dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique

Aux missions de base pour la construction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau de collecte domaine public, s'ajoutent les missions complémentaires suivantes :

- MCI : Dossier loi sur l'Eau
- MC2 : Choix et suivi des prestataires annexes
- MC3 : Permis de construire
- MC4 : Déclaration préalable
- MC5 : Campagne de mesure débit/pollution
- MC6 : Etude Zone Humide

Acte rendu exécutoire après  
publication le 28 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 800 000,00 € HT et est décomposée comme suit :

- Construction station d'épuration 500 000,00 € HT
- Réseau de collecte domaine public 300 000,00 € HT

Le jugement des offres a été effectué à partir des critères suivants :

<b>Critère n°1 : la valeur technique notée sur 60 points.</b>	
a) Méthodologie proposée pour les missions demandées (phase AVP/PRO, ACT, VISA/DET/AOR, missions complémentaires, qualité du planning) :	35 pts
b) Adaptation de l'offre au contexte de l'opération :	15 pts
c) Qualité des équipes appelés à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétence, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées, répartition des tâches de chacun :	5 pts
d) Cohérence du prix : rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passée par intervenant et par éléments de mission et sur la base de la qualité de la justification fournie :	5 pts
<b>Critère n°2 : le prix de la prestation noté sur 40 points.</b>	

Le déroulement des consultations s'est opéré de la façon suivante :

- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site <https://agysoft.marches-publics.info/>
- Date de parution au BOAMP : 29 avril 2021
- Date limite de remise des offres : lundi 7 juin 2021 à 12 h 00
- Nombre d'offres reçues : trois offres ont été reçues dans les délais.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20211021-2021-10-21-176-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2021  
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Il convient de rappeler que ces dépenses sont subventionnées à hauteur 40 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par le Département.

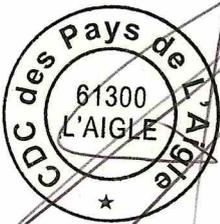
- Au vu du rapport d'analyse des offres et de l'application des critères de pondération,

**Le Bureau après en avoir délibéré :**

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société ARTELIA pour la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière et ce pour un montant de 80 900,00 € HT soit 97 080,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ces marchés, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions éligibles à ce dossier

Acte rendu exécutoire après  
publication le 28 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme